



Création d'entreprise et surendettement

Par **Bodin Ghislaine**, le **08/10/2016** à **10:10**

Bonjour,

J'ai 57 ans et je ne retrouve de travail malgré mes nombreuses recherches. J'ai décidé de créer une entreprise mais je suis en surendettement. Comment puis-je faire ?

Merci pour vos réponses.

Par **jamet frederic**, le **15/10/2016** à **11:42**

Bonjour,

Je ne suis pas spécialiste dans ce domaine, mais vous avez la possibilité de créer une SAS ou une SARL pour laquelle vous ne seriez ni présidente ni gérante mais simplement salariée de votre propre entreprise. le titulaire du compte bancaire est, en théorie, le gérant ou le président, donc je pense que cela devrait être possible sans pour autant que la banque ne sache qu'un des actionnaires soit en surendettement.

J'espère que vous aurez d'autres réponses plus complètes que la mienne.

Cordialement.